

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

## Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°2014237-0008 du 25 août 2014 Tableau récapitulatif - département de la Haute-Savoie

18) Im la séc Plans l'intéripartie partie Super 0,05 h	17) II la sé Insta majer Surfa lorsqu partie	permane cinq ans Lorsque l'intérieur l'entretien prairie	Lorsc partie dessi de pl	Lorso partie pour stabil	3) Cr Lorsc partie des w	1) Cr Lorsc partie pour camic	mani
18) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0 Plans d'eau, permanents ou non, situés à l'intérieur d'un site Natura 2000 en tout ou partie Superficie du plan d'eau étant supérieure à 0,05 ha	17) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau Surface soustraite supérieure à 0,02 ha lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	7) Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes cloreque la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie	6) Premiers boisements  Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'indérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 1500 m2 pour le site de l'Etournel et 5000m2 pour le site des zones humides de l'Albanais.	Lorsque la réalisation est prévue en fout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.	3) Création de pistes pastorales Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 pour des voies permettant le passage de camions de transport de matériels ou des animaux	Création de voie forestière  Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 pour des voies permettant le passage de camions grumiers.	Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences (la numérotation de ces items est celle du décret du 16/08/2011)
×		×	×	×		×	ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR820165 – FR8212001
×		×		×	×	×	CONTAMINES-MONTJOIE - MIAGE - TRE LA TETE FR8201698
×		×		×	×	×	AIGUILLES ROUGES FR8201699
×	×	×		×	×	×	HAUT GIFFRE FR8201700 – FR8212008
×		×		×	×	×	<b>LES ARAVIS</b> FR8201701 – FR8212023
×		×		×	×	×	PLATEAU DE BEAUREGARD FR8201702
×		×		×	×	×	MASSIF DE LA TOURNETTE FR8201703
×		×		×	×	×	LES FRETTES - MASSIF DES GLIERES FR8201704 – FR8212009
×		×		×	×	×	<b>MASSIF DU BARGY</b> FR8201705 – FR8210106
×		×		×	×	×	<b>ROC D'ENFER</b> FR8201706 – FR8212021
×		×		×	×	×	PLATEAU DE LOEX FR8201707 – FR8212027
×		×		×	×	×	MONT DE GRANGE FR8201708
×		×		×	×	×	MONT DE GRANGE FR8201708  CORNETTES DE BISE FR8201709  MASSIF DES VOIRONS FR8201710
×		×		×	×	×	TR0201710   m
×		×		×	×	×	MASSIF DU MONT VUACHE FR8202711 – FR8212022
×		×		×	×	×	LE SALEVE FR8201712
×	×	×		×			VALLEE DE L'ARVE FR8201715
×	×	×		×			LES USSES FR8201718
×	×	×					<b>DELTA DE LA DRANSE</b> FR8201719 – FR8210018
×	×	×		×		×	CLUSE DU LAC D'ANNECY FR8201720
×		×					ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS FR8201722
×		×					PLATEAU GAVOT FR8201723
×		×					MARAIS DE CHILLY ET DE MARIVAL FR8201724
		×	×				RESEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS FR8201772
		×		×	×	×	PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES FR8202002 – FR8212005
×		×					LAC LEMAN FR8212020



## Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°2014237-0008 du 25 août 2014 Tableau récapitulatif - département de la Haute-Savoie

31) Installation de lignes ou câbles souterrains Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	30) Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	29) Arrachage de haies  Lorsque la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 à l'exclusion des haies entourant les constructions et les haies mono-spécifiques d'essences exogènes	27) Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines contentines Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	25) Défrichement dans un massif boisé dont la superficie est comprise entre 0,01 ha et le seuil mentionné au 1° de l'article L. 311-2 du code forestier Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	22) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 Réalisation de réseaux de drainage Drainages d'une superficie supérieure à 1 ha lorsque la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000	21) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0 Assechement, nise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais Zone asséchée ou mise en eau étant supérieure à 0,01 ha lorsque la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000	Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences (la numérotation de ces tiens est celle du décret du 16/08/2011)	
×	×	×		×	×	×	ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR820165 – FR8212001	
×	×		×		×	×	CONTAMINES-MONTJOIE - MIAGE - TRE LA TETE FR8201698	
×	×		×		×	×	AIGUILLES ROUGES FR8201699	
×	×		×		×	×	HAUT GIFFRE FR8201700 – FR8212008	
×	×		×		×	×	<b>LES ARAVIS</b> FR8201701 – FR8212023	
×	×		×		×	×	PLATEAU DE BEAUREGARD FR8201702	
×	×		×		×	×	MASSIF DE LA TOURNETTE FR8201703	
×	×		×		×	×	LES FRETTES - MASSIF DES GLIERES FR8201704 – FR8212009	
×	×		×		×	×	MASSIF DU BARGY FR8201705 – FR8210106	
×	×		×		×	×	ROC D'ENFER FR8201706 – FR8212021	
×	×		×		×	×	PLATEAU DE LOEX FR8201707 – FR8212027	
×	×		×		×	×	MONT DE GRANGE FR8201708	LIBELLE
×	×		×		×	×	CORNETTES DE BISE FR8201709	LE ET N°
×	×		×		×	×	MASSIF DES VOIRONS FR8201710	ᇛ
×	×		×		×	×	MASSIF DU MONT VUACHE FR8202711 – FR8212022	SITE
×	×		×		×	×	LE SALEVE FR8201712	
×	×				×	×	VALLEE DE L'ARVE FR8201715	
×	×				×	×	LES USSES FR8201718	
×	×				×	×	DELTA DE LA DRANSE FR8201719 – FR8210018	
×	×		×		×	×	CLUSE DU LAC D'ANNECY FR8201720	
×	×				×	×	ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS FR8201722	
×	×				×	×	PLATEAU GAVOT FR8201723	
×	×				×	×	MARAIS DE CHILLY ET DE MARIVAL FR8201724	
×	×			×	×	×	RESEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS FR8201772	
			×	×			PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES FR8202002 – FR8212005	
×	×				×	×	LAC LEMAN FR8212020	



## Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°2014237-0008 du 25 août 2014 Tableau récapitulatif - département de la Haute-Savoie

36) Utilisation d'hélisurface mentionnée à l'article 11 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	35) Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	32) A moins qu'ils ne soient nécessaires à l'exécution d'un permis de construire, affouillements ou exhaussements de soi dont la proflondeur est inférieure à 2 mètre et qui portent sur une surface inférieure à 100 m2 mais supérieure à 40 m2 Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences (la numérotation de ces items est celle du décret du 16/08/2011)	
	×	×	ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR820165 – FR8212001	
×	×		CONTAMINES-MONTJOIE - MIAGE - TRE LA TETE FR8201698	
×	×		AIGUILLES ROUGES FR8201699	
×	×		HAUT GIFFRE FR8201700 – FR8212008	
×	×		LES ARAVIS FR8201701 – FR8212023	
×	×		PLATEAU DE BEAUREGARD FR8201702	
×	×		MASSIF DE LA TOURNETTE FR8201703	
×	×		LES FRETTES - MASSIF DES GLIERES FR8201704 - FR8212009	
×	×		MASSIF DU BARGY FR8201705 – FR8210106	
×	×		ROC D'ENFER FR8201706 – FR8212021	
×	×		PLATEAU DE LOEX FR8201707 – FR8212027	_
×	×		MONT DE GRANGE FR8201708	LIBELLE ET N° D
×	×		CORNETTES DE BISE FR8201709	EET
×	×		MASSIF DES VOIRONS FR8201710	Ш
×	×		MASSIF DU MONT VUACHE FR8202711 – FR8212022	SITE
×	×		LE SALEVE FR8201712	
	×		VALLEE DE L'ARVE FR8201715	
	×		LES USSES FR8201718	
	×		<b>DELTA DE LA DRANSE</b> FR8201719 – FR8210018	
×	×		CLUSE DU LAC D'ANNECY FR8201720	
	×		ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS FR8201722	
	×		PLATEAU GAVOT FR8201723	
	×		MARAIS DE CHILLY ET DE MARIVAL FR8201724	
	×		RESEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS FR8201772	
	×		PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES FR8202002 – FR8212005	
	×		LAC LEMAN FR8212020	